

Interview pour Tarentaise Hebdo (parution le 31 mars)

Jean- Yves Vallat, qu'est- ce que l'AAPPMA « Lacs et Torrents » ?

L'AAPPMA « Lacs et Torrents » (Association pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) fait partie des 3 900 associations françaises à qui l'Etat confie 2 missions : le développement de la pêche publique et la défense de la qualité des cours d'eau. Elle agit sous tutelle de l'administration et sous l'égide de la Fédération 73 qui regroupe les 29 associations de la Savoie.

La compétence de « Lacs et Torrents » couvre les 8 communes du canton de Bourg St Maurice, soit 300 km de rives, une vingtaine de lacs et 6 retenues. Chaque année, nous vendons environ 1 700 permis, dont la moitié à des touristes, soit au total une somme de 50 000 €.

Quelle est en fait la priorité dans votre mission ?

La mission régalienne de protection du réseau hydrographique est la plus importante, car, sans un bon état écologique, il n'y a pas de loisir pêche de qualité, or l'exigence sociétale pour un environnement sauvegardé s'affirme de plus en plus. En ce sens, « Lacs et Torrents » a un rôle de sentinelle pour dénoncer les atteintes aux milieux et alerter la DDT (Direction Départementale des Territoires) et l'ONEMA (Office National de l'Eau et du Milieu Aquatique). Nous nous portons en justice pour des pollutions, des travaux en rivière illégaux et des prélèvements non- autorisés. Ce rôle est ingrat face à des particuliers ou des collectivités, car, en Tarentaise, le manque de culture vis à vis des milieux aquatiques est encore élevé. Heureusement, des outils mis en place peuvent faire évoluer la situation.

Qu'est- ce qui peut expliquer ce manque de sensibilité vis-à-vis des cours d'eau ?

Le montagnard, traditionnellement, regarde vers le haut parce que la conquête de son territoire s'est faite en direction de la pente. Or, comme une fatalité, le torrent est souvent peu visible, il coule en bas, et qui plus est, va toujours chez le voisin, ce qui a permis dans le passé de nous défausser très facilement de nos déchets et de nos eaux usées !

Donc, jusqu'à aujourd'hui, en l'absence d'une solidarité amont- aval, et de la perception du cours d'eau comme ligne de vie, cette situation a été poussée à l'extrême en Tarentaise : aménagements routiers et urbains qui ont chenalisé les cours d'eau, rejets domestiques et agricoles, remblaiement et drainage des zones humides, prélèvements multiples, le tout impactant la ressource et l'équilibre biologique des cours d'eau.

Ce diagnostic inquiétant, l'association l'avait fait il y a déjà 20 ans, mais en vain. Pourtant, les études du Contrat de Bassin Isère, initiées en 2005 par l'APTV (Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise), l'ont confirmé : les milieux aquatiques, dans la plupart des cas , sont dégradés à fortement dégradés.

En quoi consiste précisément le contenu du Contrat ?

Le contrat réunit les 43 communes des Trois Vallées et de la Tarentaise, avec pour objectif , à l'échelle du bassin versant, une gestion concertée et cohérente de l'eau : risques naturels, quantité et qualité de la ressource, lutte contre les plantes invasives, gestion des sédiments , réhabilitation des milieux aquatiques et de leur population piscicole ... Signé fin 2010,avec des financements du Département, de la Région, de l'Etat et de l'Agence de Bassin Rhône – Méditerranée , il est entré dans sa phase opérationnelle.

La situation va donc s'améliorer...

Je ne suis ni optimiste ni pessimiste, car cette démarche binaire est trop proche de l'affect, alors que la situation exige uniquement de la lucidité et de l'objectivité.

On ne peut que se féliciter des sommes considérables qui devraient être engagées (45 millions €) et des intentions clairement affichées de certaines collectivités, qui sont en pointe vis-à-vis des enjeux. Cependant, il faut se poser la question du volume d'investissements. Une partie des dépenses envisagées est, en effet, la conséquence directe d'une politique d'aménagement de la Tarentaise, inconsidérée et confuse. Bien trop souvent, il s'agira de panser les blessures que cette gestion même a infligées aux cours d'eau ! Deux exemples : le réaménagement du bassin d'eau vive de Bourg St Maurice, pour remédier à des travaux réalisés sans autorisation préfectorale, et contraires au classement ministériel de l'Isère comme rivière à migrateurs, et celui de la partie basse du Versoyen, pour redonner à ce torrent des espaces de divagation, et assurer la sécurité en cas de crue , alors qu'il a été complètement artificialisé il y a quelques années !

On peut toujours se dire mieux vaut tard que jamais, cependant il s'agit tout de même de dépenser deux fois l'argent des contribuables ...et l'on pourrait multiplier les exemples de cette gabegie.

Les sommes sont impressionnantes, mais le problème dans sa complexité peut-il être réduit à une question d'argent ?

En effet, pour que le Contrat soit une vraie réussite et pas seulement d'ordre financier et technique, il doit aboutir à une nouvelle perception des milieux aquatiques et, plus globalement de la ressource en eau. Désormais, il faudrait agir, non pas contre la rivière, mais avec elle, avec bon sens, en envisageant chaque fois le principe de précaution, non pas comme un frein, mais comme une aide à la décision et à l'investissement. En somme, avoir un peu plus d'humilité.

Les problèmes seront résolus à partir du moment où l'on cessera d'avoir des choix politiques d'aménagement et d'utilisation des espaces naturels aussi incohérents.

Quels sont, en fait, les constats que les décideurs devraient intégrer ?.

Primo : la montagne alpine est un château d'eau qui fuit par absence de nappes phréatiques, et parce que les eaux sont superficielles. Le stockage des précipitations dépend de la couverture neigeuse, d'où une saisonnalité importante de la ressource avec un étiage hivernal très marqué.

Secondo : en cette saison les prélèvements sont maximum (hydroélectricité, eau potable, enneigement artificiel, aqualudisme). Le déséquilibre entre la ressource et les besoins augmente et se fait toujours aux dépens des milieux aquatiques dont la part restante diminue.

Tertio : le réchauffement climatique induit une ressource de plus en plus liée à la fonte des glaciers. Nous vivons sur un héritage qui diminue. L'eau qui coule dans l'Isère et dans notre robinet contient de l'eau fossile !

Or ces facteurs limitants, même s'ils sont mieux perçus, déclenchent-ils d'autres décisions ? Hélas non ! La Tarentaise, avec 370 000 lits touristiques, fonctionne comme une gigantesque pompe (un lit, tous usages confondus consomme 250 l/ jour, et donc rejette un volume équivalent en eaux usées, impossible à traiter en totalité), et pourtant, on envisage 20 000 lits supplémentaires. Les surfaces d'enneigement artificiel, qui occupent actuellement 20 à 30 % des pistes, ne cessent de s'étendre, tandis que les centres d'aqualudisme se multiplient (bien que la Cour des Comptes épingle leur coût de fonctionnement prohibitif). La directive européenne visant au bon état écologique des cours d'eau s'imposera à la France à partir de 2015, sous peine d'amendes, or malgré le Contrat qui nous prépare à cette échéance, des communes donnent le feu vert à des projets très pénalisants de microcentrales, sur les derniers torrents vierges de Tarentaise.

Voilà une démonstration rigoureuse, mais, que je sache, la Tarentaise est tout de même une belle machine économique...

Sans doute la vallée possède-t-elle un des PIB les plus élevés en Europe pour un territoire touristique, et c'est tant mieux ! Mais peut-il croître indéfiniment ? Encore une fois, c'est non ! Aux contraintes de la ressource en eau, énoncées précédemment, s'ajoutent d'autres facteurs. La marchandisation continue des derniers espaces vierges (Ex : les projets d'aménagement du Mont Valaizan et du vallon du Clou) nuit au tourisme estival . L'opinion publique locale, qui prend conscience de cette fuite, pèsera de plus en plus dans les urnes. La concurrence entre stations est exacerbée, puisque la part des Français qui font un séjour ski stagne à 7,5 %, ce qui oblige les gestionnaires à investir de plus en plus lourdement en visant la niche d'une clientèle très aisée et lointaine. Enfin, le tourisme hivernal très énergivore, à cause de ses infrastructures (logements, enneigeurs, etc...), mais surtout à cause du transport de la clientèle sur de longues distances, sera impacté par le renchérissement de l'énergie.

On parle pourtant beaucoup de développement durable. Quelle est là-dessus votre réflexion, Jean- Yves ?

Ce qui frappe, c'est l'attitude ambivalente de certains élus, par rapport à cette notion. En Tarentaise, pour chaque aménagement, cette expression est systématiquement employée, mais par ailleurs, les critiques sont très vives dans beaucoup de communes périphériques du Parc de la Vanoise, sur le projet de charte, qui pourtant vise à un développement durable !

Etrange ambiguïté... Ce concept serait-il seulement utilisé comme un écran de fumée ou un bel emballage, afin de mieux artificialiser la montagne ? Et, en revanche, deviendrait-il inacceptable quand il faut réellement se montrer vertueux ?

Pourtant, au XXI^{ème} siècle, nous sommes entrés dans un monde en finitude, vis-à-vis des matières premières, des énergies fossiles et de l'espace encore disponible. Le maître mot sera celui de la sobriété, à savoir des comportements plus intelligents en terme de consommation, plus respectueux de notre environnement, qui n'est pas extérieur à notre sphère, mais, dont nous faisons partie et qui conditionne notre avenir. Cela ne signifie pas une décroissance économique, mais beaucoup plus de modestie en adaptant nos technologies à une philosophie du bon sens.

Au concept de développement durable, bien trop pervers, il serait préférable de lui substituer celui de renouvellement durable, beaucoup plus clair et au final beaucoup plus ambitieux car réaliste.

Les Alpes parmi les premières victimes du réchauffement.

« Leur température moyenne a augmenté en un siècle de plus du double du réchauffement terrestre global .Les glaciers qui ont déjà perdu entre 20 % et 30 % de leur volume, pourraient encore régresser de 30 à 70 % de leur volume d'ici à 2050 ! L'enneigement va se réduire notamment en basse et moyenne altitude ».

Une urgence.

« La prise en compte des hydrosystèmes doit être un préalable et non la conséquence d'un projet d'aménagement .Ceci doit être mis en service dans les documents d'urbanisme ».

Extraits du communiqué de presse.

3è congrès international de l'eau . Megève- 22, 23, 24 septembre 2010. 22,23 ,24 sept 2010.